



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 4293

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la tres grave situation des centres d'hebergement et de readaptation sociale du Pas-de-Calais. Compte tenu de la degradation de la situation economique, le nombre et la situation des personnes concernees se sont tres fortement aggraves. Les dotations accordees par l'Etat sont touchees de plein fouet par le non-financement des accords salariaux agrees par le ministere et que les associations doivent payer aux personnels. Devant cette situation insupportable, il souhaite connaitre les mesures que le ministre entend prendre pour donner aux CHRS toute leur capacite d'action.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4293

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2151

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3538